

Service de protection des mineurs
Service de protection des adultes

Genève, le 11 novembre 2013

Communiqué de presse
Grève suspendue, place au dialogue

Réuni en Assemblée générale ce matin, le personnel du SPMi et du SPAd a décidé de suspendre le mouvement de grève entamé lundi dernier. Le but de cette suspension est de permettre l'ouverture de négociations sereines entre les syndicats et les Départements concernés. En effet, les services de M. Beer ayant annoncé la possibilité d'une rencontre cette semaine encore, les employé-e-s veulent croire en la bonne volonté des autorités à sortir de la logique conflictuelle qui a prévalu jusqu'ici. Pour ce faire et en guise de bonne foi, le personnel a voté la suspension du mouvement jusqu'au résultat des négociations. Il est cependant clair pour tout le monde que cette trêve ne durera que si la bonne volonté s'exprime aussi du côté des Départements.

Une nouvelle Assemblée du personnel se tiendra suite à cette rencontre avec le DIP et le DSE afin d'évaluer le résultat.

Les prestations au cœur des préoccupations

L'Assemblée tient à rappeler que les quelques postes supplémentaires accordés au SPMi et au SPAd ces dernières années demeurent largement insuffisants pour garantir des prestations de qualités aux usagers-ères : prise en charge lacunaire réduite à l'abattage des urgences, manque de temps pour l'évaluation des risques et pour effectuer un travail de prévention et d'accompagnement, avec un coût humain et financier bien supérieur tant pour les usagers-ères que pour les finances publiques.

L'exigence de la fixation d'un quota de dossiers par collaborateurs-trices (IPA/IPE et gestionnaires) demeure un impératif absolu afin d'endiguer la surcharge chronique de ces deux services.

Une reconnaissance encore insuffisante

Mercredi dernier, le Conseil d'Etat a décidé de modalités de coulissement en classe 16 pour les IPA/IPE plus favorables que le mécanisme ordinaire. Or, ces modalités n'auront d'incidence que sur le personnel au bénéfice d'au moins 11 annuités, ce qui n'est évidemment pas le cas de l'ensemble des IPA/IPE, en raison du turn-over important et du blocage successif des mécanismes salariaux de ces 20 dernières années. La date d'entrée en vigueur de la revalorisation, et la conséquente répartition du coût des rappels de cotisations LPP, demeure problématique. Par ailleurs, la question du rangement de l'ensemble des cahiers des charges dans la bonne fonction (par ex. comptables et gestionnaires) reste sans réponse. Enfin, les revalorisations attendues avec le projet SCORE sont encore loin d'être acquises, le projet risquant d'être modifié d'ici son adoption par le Grand Conseil, s'il est adopté un jour.

Le personnel atteint dans sa santé

En 2009, en enquête sur la santé du personnel du SPMi avait mis en évidence l'état de santé catastrophique d'un très grand nombre de collaborateurs-trices. Aujourd'hui, le nombre d'absences pour épuisement et burn-out demeure le double de la moyenne à l'Etat. Les causes sont connues, et tiennent en quatre mots pour reprendre le slogan des grévistes : responsabilités majeures, reconnaissances mineures.

Les grévistes se sont donc rendu-e-s au Service de santé du personnel de l'Etat vendredi dernier pour faire état de leur situation et demander une mise à jour de cette enquête, étendue au SPAd.